Traitement d'une allégation d'acte répréhensible au Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada (ISPC)

1. Réception d'une allégation d'acte répréhensible
- Les allégation peuvent être déposées sur le site Web du Commissariat ou par la poste.

2. Examen de la recevabilité du dossier

3. S'agit-il d'un acte répréhensible en vertu de la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles?

NON
- Le dénonciateur en est informé.
- Le dossier est fermé.

OUI

4. Enquête
- Le Commissariat mène des enquêtes administratives.
- Toute activité criminelle peut être renvoyée aux autorités policières compétentes.

5. La commissaire a-t-elle conclu à l'existence d'un acte répréhensible?

NON
- Les parties en sont avisées.
- Le dossier est fermé.

OUI

6. Le rapport sur le cas est déposé au Parlement
- Le rapport doit être déposé dans les 60 jours suivant la conclusion de la commissaire quant à l'existence d'un acte répréhensible.
- Au préalable, l'administrateur général peut formuler des commentaires et répondre aux recommandations de la commissaire.

Lors de l'examen de la recevabilité du dossier
- Les renseignements fournis dans la divulgation sont soigneusement examinés.
- Afin de décider s'il y a lieu d'enquêter, on tient compte de la nature des allégations, des facteurs discrétionnaires et des interdictions prévues par la Loi.

Pendant l'enquête
- L'enquêteur recueille les éléments de preuve et s'entretient avec les témoins.
- Le droit à l'équité procédurale et à la justice naturelle de toutes les personnes qui participent à l'enquête est respecté tout au long du processus.
- Un rapport d'enquête préliminaire est communiqué à toutes les parties concernées, y compris l'administrateur général, afin qu'elles puissent formuler des observations et fournir des renseignements supplémentaires.
- L'enquêteur termine le rapport et formule des recommandations à la commissaire.

Questions? canada.ca/commissaire-integrite 1-866-941-6400

Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada
Office of the Public Sector Integrity Commissioner of Canada